

Pays de Loire Enrobés :

Un débat légitime devenu impossible !

L'éventuelle implantation d'une centrale d'enrobage à chaud dans la ZI Sud de Bonchamp soulève de nombreuses interrogations, crée des inquiétudes, et... révèle des comportements pour le moins incompréhensibles. Les quatre conseillers municipaux de la liste minoritaire «AGIR ensemble» souhaitent participer aux clarifications nécessaires et donner leur avis collectif.

Le projet

Que la société Pays de Loire Enrobés souhaite créer, en Mayenne, une nouvelle centrale d'enrobage à chaud, et réduire l'activité de celle plus ancienne de Chammes est positif, même si nous aurions préféré un chiffrage de cette réduction. Une centrale nouvelle génération aura un fonctionnement très amélioré, et pourra notamment réduire les transports nécessaires si elle est localisée près des lieux d'extraction des granulats et proche des principaux chantiers.

Nous nous interrogeons sur le manque d'alternative au projet de Bonchamp. Après un échec à Louverné, une seule localisation possible a été retenue par l'entreprise, ce qui ne permet aucune comparaison, et interdit tout choix argumenté.

Petit rappel chronologique

Contrairement à ce qui est affirmé, ce projet n'est pas récent et le Maire en avait connaissance depuis longtemps. D'ailleurs, si plusieurs élus de la majorité municipale sont allés visiter à Caen une centrale du même type en novembre dernier, ce n'était sûrement pas pour du tourisme !

L'enquête publique a eu lieu du 5 mai au 6 juin, conformément à la réglementation. Mais beaucoup de Bonchampoises, concernés directement ou non, ont connu des difficultés pour y participer et auraient souhaité une réunion publique contradictoire. Le Maire a refusé. Cela aurait été pourtant possible de la favoriser, comme d'ailleurs de demander une prolongation de l'enquête. Nous regrettons ces décisions unilatérales qui ne favorisent pas un débat constructif et rationnel, et de fait, accroissent les inquiétudes.

Des risques sanitaires ?

Ils ont été soulevés, de manière anonyme, dans des tracts particulièrement virulents. Ce qui, là aussi, rend difficile la sérénité des débats. Nous le regrettons.

Pour le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC), branche cancer de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le bitume est considéré comme un cancérogène «possible» (catégorie 2B) pour les professionnels de l'asphaltage routier, et «probable» (catégorie 2A) pour ceux œuvrant dans les travaux d'étanchéité des toits. Particulièrement à risque, les cancers du poumon et des voies aérodigestives supérieures (cavité buccale, pharynx, œsophage, larynx) [1]. Eurovia a été reconnue coupable en novembre 2012 par la cour d'appel de Lyon de « faute inexcusable » après le décès d'un ouvrier du bitume victime d'un cancer.

Le document du Maire qui évoque le CIRC et assène «il n'y a pas de lien entre bitume et cancer» est donc tout simplement mensonger... ! Ce qui n'est pas fait pour rassurer les habitants et les employés de la zone.

Certes, il n'y a aucune comparaison possible entre un travailleur de l'asphaltage routier, en contact direct avec les fumées de bitume, et un riverain d'une centrale d'enrobé nouvelle génération. Les émissions, comparées aux seuils admissibles actuels, seraient inférieures avec des facteurs de 12 à 500 000 selon les composés. L'Agence Régionale de Santé indique qu'il n'y a pas « de risque sanitaire significatif et ce avec une marge sécuritaire importante ».

Nous prenons acte de ces avis, tout en exigeant une surveillance particulière de ce type de centrale qui soit pérenne dans le temps et publique pour éviter tout conflit d'intérêts.

Une circulation plus intense

Les livraisons de granulats et croûtes d'enrobés impliquent 80 rotations journalières des camions, ce qui représenterait 3,5% et 6,5% des entrées Ouest et Nord de la ZI. Mais les conséquences ne sont pas les mêmes entre poids lourds et véhicules légers, tant pour le bruit, la poussière et l'entretien des voies. Si nous prenons les chiffres des seuls poids lourds, l'augmentation serait de l'ordre de 30% et de 54%... Ce n'est pas rien !

Cette circulation supplémentaire de poids lourds peut avoir aussi des inconvénients pour la traversée du bourg sur la RD 57, comme au rond point « Ménard », deux zones déjà bien fréquentées et où les piétons et cyclistes, notamment ne se sentent pas toujours en sécurité.

Des odeurs

L'impact des odeurs est considéré comme « modéré », mais néanmoins existant... Si le traitement des odeurs liées au dépotage des liants semble correctement traité, les odeurs dues à la fabrication et au chargement des camions en produits finis sont pratiquement passées sous silence. Un groupe d'habitations et de fermes sont proches, à quelques centaines de mètres, dans l'axe des vents dominants. Il nous paraît impossible de garantir que les alentours ne seront pas impactés.

Un avenir incertain pour la zone industrielle

Sur la Zone Industrielle Sud de Bonchamp, les activités ouvertes à une large clientèle, sont nombreuses. En entrée de zone bien sûr, avec la Mie caline et plusieurs commerces, mais aussi à l'intérieur de la zone (Venice Club par exemple).

La création d'une centrale d'enrobage, et le trafic PL supplémentaire lié, peut avoir un effet négatif sur ces entreprises, et peut réduire les implantations nouvelles. Or actuellement, des bâtiments sont vides, et des emplacements ne trouvent déjà pas de preneurs. Le risque existe d'avoir une ZI dont l'activité décline, placée pourtant sur un axe important à la sortie de Laval. Ce serait préjudiciable pour la vie économique locale.

Un avis défavorable

Les conséquences de la création de la centrale seront donc négatives tant pour le flux des poids lourds, la diffusion d'odeurs et l'avenir de la ZI. Pour ces raisons très concrètes, liées à la seule localisation prévue, les conseillers municipaux d'« AGIR ensemble » donneront un avis défavorable à ce projet.

Par ailleurs, nous condamnons fermement la diffusion par le Maire d'un document favorable à la création de cette centrale d'enrobage, après la clôture de l'enquête publique et avant le vote du conseil municipal ! Ce n'est pas un document d'information, mais de la simple propagande pour laquelle, à aucun moment, nous n'avons été associés de près ou de loin. Pourtant, au minimum, une expression des minorités aurait dû être intégrée à ce document.

La qualité de vie des habitants, le respect de leur environnement, et l'avenir « durable » de notre commune, méritent mieux que cette parodie de débat municipal où les décisions sont prises bien en amont par quelques uns.

Caroline Le Goff Marie Laure Madelin Anne Marie Mille Michel Perrier

[1] «Au-delà du potentiel cancérigène des produits bitumineux et de leurs émissions, les études épidémiologiques ont mis en évidence l'existence d'effets respiratoires liés à une exposition des travailleurs. Des effets cardiovasculaires et immunotoxiques sont également suspectés», rappelle l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) dans un rapport publié en septembre 2013 sur les risques liés à l'exposition professionnelle.